

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	17	17

Date de la convocation :	Le 30 janvier 2026
Date de publication électronique :	Le 17 février 2026

Séance du 5 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq février à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Nadine SANTUNE, Messieurs Didier BÉRANGER, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Christian HEDUY, Grégory HUCHETTE, Daniel LARONZE, Jean-Pierre LEOEUF, Laurent MAROT, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Didier RUMEAU.

Absents représentés : Madame Corinne TROUVAIN par Monsieur Éric FOURDRINIER, Monsieur Philippe BARBILLON par Monsieur Laurent MAROT, Monsieur Hervé LE DROUMAGUET par Monsieur Patrick BOUCHER.

Absents non représentés : Mesdames Khristine FOYART, Sophie MERCIER, Messieurs Jean-Pierre DESMOULINS, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Jean-Pierre HAUDRECHY, Claude LEBON, Florent MAZIERES, Éric ROUGEAUX, Jackie TASSIN,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre LEOEUF

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36,

Considérant que l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter de l'exercice 2024 implique l'application des articles L5217-10-1 à L5217-10-15 et L5217-12-2 à L5217-12-5 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le rapport sur les orientations budgétaires du SEZEO pour l'année 2026 annexé à la présente délibération,

Il rappelle que le DOB a pour principal objectif d'instaurer une discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financières du SEZEO et que chaque Conseiller peut intervenir mais qu'il n'a aucun caractère décisionnel.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2026 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA